



14ème législature

Question N° : 28916	De M. Jacques Bompard (Non inscrit - Vaucluse)	Question écrite
Ministère interrogé > Droits des femmes		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique >enfants	Tête d'analyse >généralités	Analyse > égalité des sexes. perspectives.
Question publiée au JO le : 11/06/2013 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Date de renouvellement : 24/09/2013 Date de renouvellement : 28/01/2014 Date de renouvellement : 20/05/2014 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jacques Bompard appelle l'attention de Mme la ministre des droits des femmes, porte-parole du Gouvernement, sur la discrimination qui touche les hommes quant à la maternité. En effet, il apparaît aujourd'hui que la nature empêche les hommes de devenir des mères en portant en leur sein des enfants. Cela constitue une inégalité profonde et douloureuse vis-à-vis des personnes du sexe féminin. Par souci d'égalité, la maternité devrait donc être concrètement accessible à tous et à toutes, ou interdite à tous et à toutes. Puisqu'il n'est pas biologiquement possible d'étendre son accès, il lui demande si elle compte interdire la maternité.